



TENDANCES REGIONALES :

En 2022, les surfaces prospectées sont stables par rapport à l'année précédente. FREDON a organisé et prospecté avec les viticulteurs plus de 26 400 ha dans les départements/foyers de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie.

Les conditions climatiques du millésime ont entraîné d'importantes disparités dans l'expression des symptômes de jaunisses cette année. Néanmoins, la plupart des secteurs de la région sont touchés par une hausse des contaminations. En 2022, plus de 7 700 prélèvements pour analyses ont été réalisés avec une augmentation de 35% de la surface flavescence par rapport à 2021.

Cette année, 40 parcelles sont fortement contaminées, nécessitant un arrachage total, soit plus de 7 ha de vigne. Au total, 21 communes ont été nouvellement détectées contaminées FD, sur la région.

Les 3 piliers de la lutte :

Actuellement, il n'existe pas de méthode pour soigner la plante malade. Pour limiter la diffusion de la maladie et espérer éradiquer les foyers, la lutte collective est indispensable. Elle repose sur 3 piliers :

- La lutte insecticide contre l'insecte vecteur en été pour éviter qu'il ne contamine de nouveaux ceps.
- La détection des ceps contaminés lors des prospections automnales et leur arrachage durant l'hiver.
- La surveillance du matériel de multiplication végétale

BILAN 2022

Flavescence dorée

Chiffres clés :

Surface prospectée	26 415 ha
Nombre de ceps symptomatiques	71 506
Dont Nombre de ceps contaminés FD	48 721
Nombre de parcelles contaminées FD	3 265
Surfaces contaminées FD	2 071 ha

Rappel :

L'arrachage des ceps contaminés doit être effectué **avant le 31 mars 2023**, c'est-à-dire avant le redémarrage de la végétation et l'éclosion des larves de la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*).

Cet arrachage doit être correctement réalisé. Couper ou casser les ceps au niveau du sol n'est pas suffisant car un certain nombre de porte-greffes vont émettre des rejets. Le porte-greffe étant porteur sain de la maladie, il n'exprimera pas les symptômes mais restera contaminant pour les ceps voisins.

01



FREDON

AUVERGNE
RHÔNE ALPES

Bilan département de l'Ain

En 2022, la surveillance s'est déroulée du 26 septembre au 24 octobre, 263 hectares ont été prospectés.

2751 ceps symptomatiques ont été observés.

448 échantillons ont été effectués pour déterminer le type de jaunisses.

40 parcelles et 750 ceps sont contaminés par la Flavescence dorée.

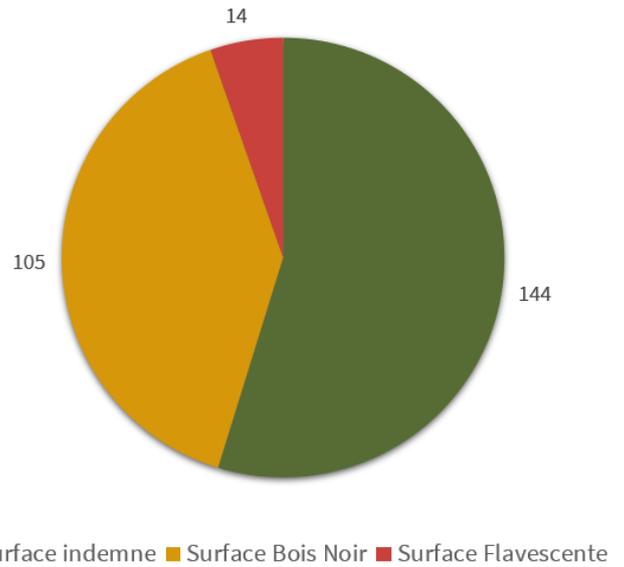
En 2022, aucune parcelle ne dépasse 20% de contamination.

🕯 La commune de Saint-Alban est nouvellement contaminée.

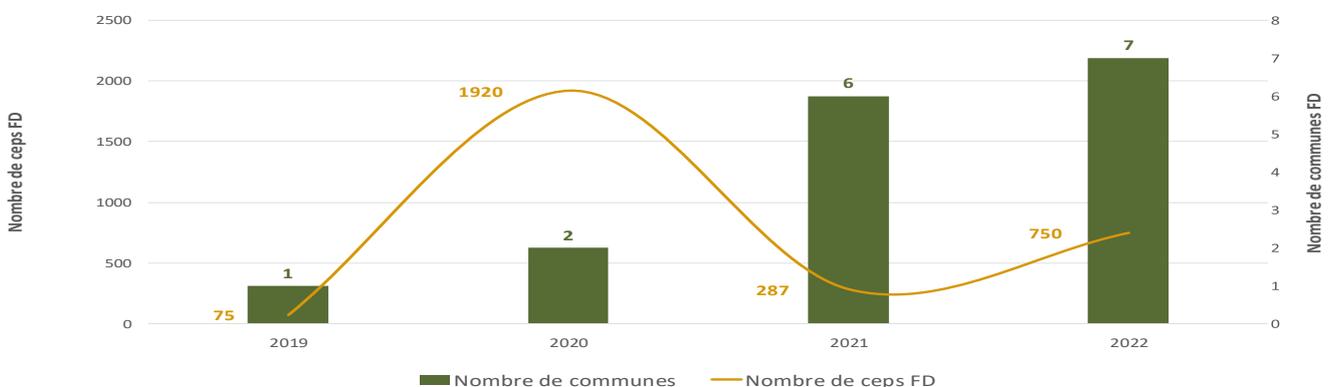
Initiative locale

En 2022, le syndicat des vins du Bugey a porté une action de prospection volontaire, en partenariat avec FREDON et les viticulteurs. L'objectif est de prospecter l'ensemble du territoire du Bugey sur 3 ans. En 2022, le vignoble du secteur de Marigneux a été surveillé, et aucune parcelle FD n'a été détectée.

Répartition des surfaces prospectées selon les résultats d'analyses (en Ha)



Flavescence dorée dans l'Ain: Evolution du nombre de ceps et de communes contaminées depuis 2019



FREDON AURA - Siege social
02, allée du Lazio
69800 SAINT-PRIEST



tel : 04 37 43 40 70
fax : 04 37 43 40 75



contact@fredon-aura.fr
www.fredon.fr/aura

Délégation Auvergne
83, avenue de l'Europe
63370 LEMPDES

tel : 04 73 42 14 63
fax : 04 73 42 14 61